



*FÉDÉRATION DE L'UPA
DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD*

MÉMOIRE
présenté au

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

dans le cadre de la

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR
LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU QUÉBEC**

Mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE.....	3
1. LA FEDERATION DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD.....	4
1.1 L'organisme et le territoire.....	4
1.2 Carte du territoire.....	5
2. AVIS SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC.....	6
2.1 Le développement durable au Québec (section 2).....	6
2.1.1 L'autoroute 30 : considère-t-on le développement durable..	6
2.1.2 Exclusion du développement durable de l'agriculture?.....	7
2.2 Actions des ministères et organismes (section 5.4).....	8
3. AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE...	8
3.1 Droit de disposer d'un environnement sain et respectueux de la biodiversité.....	8
3.2 Fonds vert.....	8
4. ACTIONS QUE LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES SONT PRETS A MENER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUEBEC.....	9
5. CONCLUSION.....	9

PRÉAMBULE

C'est avec un sentiment de méfiance que la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield dépose le présent mémoire. Le développement durable n'est pas un cliché né d'hier pour les producteurs et productrices agricoles du Québec, mais il est au cœur de leurs préoccupations.

Les producteurs et productrices agricoles n'ont pas perdu de vue leur raison d'être. Ils sont les nourriciers, ils sont les semeurs. *« Le geste du semeur est un geste de créateur, c'est un geste d'espérance. Chaque printemps, le semeur reprend son geste...il s'en vient devant moi de son pas lourd et sûr... le semeur aime sa terre. »*¹

Or, dans la région de Saint-Jean-Valleyfield, l'agriculture se bat actuellement pour conserver ses activités, pour faire perdurer l'intégrité de son territoire qui est attaqué de toute part. Le développement durable de l'agriculture est d'abord menacé par l'implantation massive d'urbains en zone rurale ainsi que par l'empiètement des infrastructures publiques de toute nature. C'est pourquoi la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield porte intérêt à cette démarche de développement durable qui doit viser prioritairement les actions gouvernementales.

Dans le présent mémoire, la fédération donne son avis sur certains aspects du document de consultation mis à la disposition du public, sur l'avant-projet de loi sur le développement durable ainsi que sur les actions que les producteurs et productrices agricoles sont prêts à mener pour contribuer au développement durable du Québec.

¹ Extrait du texte *Le Semeur* écrit à la fin des années 1970 par Maurice Hardy, producteur agricole

1. LA FÉDÉRATION DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD

1.1 L'organisme et le territoire

La Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield est un organisme syndical constitué en vertu de la loi sur les syndicats professionnels et affilié à l'Union des Producteurs Agricoles (UPA).

Notre mandat consiste à représenter les intérêts sociaux et économiques de près de 4200 producteurs et productrices agricoles répartis sur un territoire englobant l'ensemble de la Montérégie-Ouest de même que quelques municipalités du secteur Montérégie-Est, soit celles situées à l'ouest de la rivière Richelieu et au sud de l'Île de Montréal jusqu'aux confins du territoire québécois par ses frontières avec l'Ontario et les États-Unis.

Notre structure se compose de 13 syndicats de base représentant chacun une portion du territoire. Ces syndicats se préoccupent de toutes les questions importantes relativement à la gestion de leur territoire respectif en lien avec l'environnement, l'aménagement du territoire, la zone agricole et l'ensemble des grands thèmes du monde agricole moderne.

Des syndicats spécialisés au nombre de 15, ayant un rôle important à jouer en ce qui a trait à la mise en marché des produits agricoles ainsi que le développement de leur secteur de production respectif, complètent la structure organisationnelle de notre fédération.

2 AVIS SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

2.1 Le développement durable au Québec (section 2)

La section 2 du document de consultation portant sur le Plan de développement durable du Québec produit par le ministère de l'Environnement en novembre 2004 a pour but de mettre en valeur les actions déjà entreprises par le Québec en matière de développement durable. Or, les extraits suivants nous font sursauter :

2.1.1 L'autoroute 30 : considère-t-on le développement durable?

« Le gouvernement du Québec adopte une gestion rigoureuse de l'État et des fonds publics en cherchant à maximiser les retombées positives à court et à plus long terme, à la fois sur les plans environnemental, social et économique. Il considère depuis de nombreuses années le développement durable dans ses orientations politiques et ses interventions. »²

Cependant, certaines interventions dans notre région portent à croire que cette citation n'est que parure. De fait, le dossier de la construction de l'autoroute 30 est très préoccupant pour les producteurs et productrices agricoles. Il s'agit ici d'une intervention majeure du gouvernement qui aura un impact important sur la pérennité du territoire agricole, particulièrement relativement au tronçon reliant Ste-Catherine à Candiac.

Concernant l'implantation de ce tronçon, la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'est exprimée par deux reprises et ses conclusions, à l'effet que le tracé nord doit être privilégié, n'ont pas été entendues par le ministère des Transports du Québec. Le ministère des Transports s'entête à vouloir construire l'autoroute 30 sur le tracé sud, entraînant la perte de 94 ha ainsi que l'enclavement de 378 ha dans une région agricole dynamique. Nous croyons que le développement durable de l'agriculture passe par la conservation, par l'État, du rôle premier de la CPTAQ qui est de « Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. »

De plus, dans le réaménagement de la route 132 à Delson, le ministère des Transports a tenté de passer outre les lois et

² Plan de développement durable du Québec, Document de consultation, p. 15.

règlements régis par le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO). Le MTQ a entamé des travaux sur le pont de la rivière de la Tortue sans même répondre aux préoccupations du MPO ni aux exigences réglementaires reliées à la destruction d'habitats de poissons. Or, on parle ici du maintien de la biodiversité aquatique qui devrait être d'emblée retenu comme une priorité du gouvernement du Québec.

Il n'est donc pas surprenant que toute la filière agricole soit méfiante quant aux réelles intentions du MTQ dans le dossier de l'autoroute 30 malgré que le gouvernement du Québec prétend avoir déjà une gestion rigoureuse en matière d'environnement.

2.1.2 Exclusion du développement durable de l'agriculture?

L'extrait suivant a aussi retenu notre attention :

« Sur le plan économique, une des priorités du gouvernement québécois est d'assurer la prospérité du Québec et des Québécois par le développement économique et la création d'emplois de qualité. Ainsi, la stratégie économique du gouvernement du Québec est prioritairement axée sur les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises et le développement des régions. »³

La stratégie économique dont on parle ici doit-elle exclure le secteur agricole? C'est bien ce qui est constaté actuellement par les producteurs et productrices agricoles. Les récentes modifications réglementaires (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal - Projet de loi n°54, Règlement sur les exploitations agricoles, etc) ont pour effet de ralentir le développement de l'agriculture québécoise, décourager la relève agricole, mettre en péril les fermes à dimension humaine, de même qu'inciter certaines filières agricoles à investir à l'extérieur du Québec.

Et pourtant, le gouvernement doit reconnaître l'évidence : le maintien et le développement des régions ne peut se faire sans une agriculture dynamique et novatrice. Dans une dizaine d'années, les autorités regretteront-elles leurs erreurs passées? Et alors, que restera-t-il de nos producteurs et productrices agricoles?

³ Plan de développement durable du Québec, Document de consultation, p. 16.

2.2 Actions des ministères et organismes (section 5.4)

À ce chapitre, le plan d'action du gouvernement prévoit introduire le concept d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier destinés aux agriculteurs. En ces temps où les revenus ne sont pas au rendez-vous, les agriculteurs ayant déjà beaucoup investi dans les mesures agroenvironnementales, ils ne peuvent accepter que l'État en remette encore davantage en brandissant la menace de couper dans le soutien financier qui permet à l'agriculture de tout juste survivre.

3 AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contenu de l'avant-projet de loi sur le développement durable amène de nombreuses interrogations et inquiétudes aux producteurs et productrices agricoles.

3.1 Droit de disposer d'un environnement sain et respectueux de la biodiversité

Le colloque 2003 de l'UPA portait sur la multifonctionnalité de l'agriculture et sur le constat que la société en demande de plus en plus au monde agricole. Or, les notions de conservation du paysage rural, d'agrotourisme, de conservation des boisés et de protection des bandes riveraines, ainsi que toute autre composante demandée par la société nécessitent des investissements majeurs et dans plusieurs cas privent l'entreprise d'un potentiel de développement, ce qui peut éventuellement limiter la pérennité de nombreuses entreprises si aucun support ne leur est accordé. Si le gouvernement reconnaît la valeur de la biodiversité, comment pourra-t-il en assumer le coût de sa conservation?

Comment le gouvernement utilisera-t-il l'article 18 de l'avant-projet de loi? Quelles modifications seront apportées aux « normes prévues par la loi »?

3.2 Fonds vert

Les producteurs et productrices agricoles sont sceptiques et inquiets quant à l'utilisation qui sera faite des fonds dirigés vers les groupes environnementaux et les municipalités. Trop souvent les groupes environnementaux de notre région ont démontré un manque de vision globale pour la mise en application des principes de développement durable en omettant l'importance de l'aspect économique. D'autre part, de nombreuses municipalités croulent sous le poids des pressions des citoyens et n'arrivent plus à voir clair sur les actions concrètes qui devraient être prises pour amorcer des projets ayant des impacts réels et durables sur leur territoire.

Ainsi, nous souhaitons ardemment que de tels fonds soient plutôt dirigés vers les clubs conseils en agroenvironnement. Les professionnels (agronomes, agro-

économistes, techniciens) oeuvrant au sein de ces clubs de producteurs agricoles sont au fait des actions concrètes et réalistes faisant partie des principes de développement durables en milieu agricole. Ces clubs regroupent des entreprises agricoles engagées dans la mise en application de pratiques d'agriculture durable.

Les producteurs et productrices agricoles ont perdu confiance en la majorité des élus municipaux. Ces derniers ont démontré un manque de cohérence et de vision au cours des dernières années. Ils semblent trop souvent se laisser porter par la vague des citoyens mal informés et intolérants. Comment ces élus municipaux arriveront-ils à utiliser adéquatement et de façon responsable les fonds qui sont mis à leur disposition. Nous croyons qu'il s'agira encore une fois d'un gaspillage des fonds publics.

4 ACTIONS QUE LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES SONT PRÊTS À MENER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Les producteurs et productrices agricoles ont mis sur pied, au sein de l'UPA, une large Stratégie agroenvironnementale qui a porté les fruits escomptés. Des résultats notables dans l'amélioration de plusieurs pratiques agricoles ont été observés au cours des dix dernières années.

Suite à l'annonce du projet de loi 54 et des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles du 14 décembre 2004, où se situe le monde agricole? Que sommes-nous prêts à faire de plus? Malheureusement, le gouvernement a flanché devant les groupes de pression et les producteurs et productrices agricoles étant minoritaires, leur voix n'a pas porté aussi loin que celle de ces groupes environnementaux. Aujourd'hui, les producteurs et productrices ne peuvent faire plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant. Ils sont épuisés par une réglementation désordonnée et sans vision globale, ils sont déçus par l'attitude des groupes de pression et par le manque de rigueur de trop de municipalités. Ils ont déjà fait énormément, même plus que les autorités gouvernementales, et ils n'ont ni le goût, ni les moyens d'en faire davantage.

5 CONCLUSION

Les producteurs et productrices agricoles ont malheureusement trop de raisons de douter du fondement réel de la démarche entreprise par le gouvernement du Québec en matière de développement durable. Ils ont trop vu les autorités gouvernementales agir à l'encontre de cette philosophie, particulièrement dans le projet de l'autoroute 30, dans les récentes modifications réglementaires en agriculture et en acceptant des règlements abusifs de la part des municipalités. Cette démarche serait-elle davantage une question d'image plutôt que de volonté concrète?

De leur côté, les producteurs et productrices agricoles continuent de faire leur travail de *semeur*, avec toujours la même passion pour la terre en veillant à ce qu'elle soit leur complice quotidienne. La pérennité de leur terre est garante de la durabilité de leur entreprise, ils sont donc les premiers concernés par la façon d'interagir avec elle.